

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 18 juin 2021 – 9h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

- ❖ La séance plénière se tient de manière mixte (présentiel et en visioconférence).
- ❖ Seul.e.s la Présidente, les président.e.s des groupes politiques (ou suppléant.e.s) et les membres du Gouvernement sont présent.e.s dans l'hémicycle.
- ❖ Les intervenant.e.s dans un débat d'actualité et les auteur.e.s des questions d'actualité doivent être présent.e.s dans l'hémicycle le temps de leur intervention ou question et de la réponse. Il est loisible aux rapporteur.se.s de présenter leur rapport en présentiel.
- ❖ Les autres député.e.s assistent à la séance en visioconférence et peuvent intervenir dans les débats.
- ❖ Le port du masque est obligatoire, en ce compris lors des prises de parole.

1. Communications

2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. Proposition de résolution visant à allonger le congé pour décès accordé aux agents des services du Collège de la Commission communautaire française endeuillés par la perte d'un enfant
Déposée par Mme Céline Fremault
doc. 25 (2020-2021) n° 1 et 25 (2020-2021) n° 2
 - Rapporteuse : Mme El Yousfi
 - Discussion générale
 - Discussion des points du préambule et du dispositif

3. Questions orales

- 3.1. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la révision de la Constitution belge en faveur des personnes en situation de handicap

- 3.2. de M. Pierre-Yves Lux adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture, concernant les nocturnes des musées bruxellois 2021 : bilan et perspectives
- 3.3. de M. Ahmed Mouhssin adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant la mixité d'élèves en situation de handicaps différents au sein d'une même classe dans l'enseignement spécialisé

4. Interpellations

- 4.1. de Mme Victoria Austraet adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant les dernières évolutions de l'usage du tabac
- 4.2. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Fonction publique, concernant le suivi du renforcement des mécanismes de contrôle interne de l'administration

5. Questions orales (suite)

- 5.1. de Mme Véronique Lefrancq adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, concernant le rapport 2020 des CVPS - Centres de prise en charge des violences sexuelles
- 5.2. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant l'augmentation des cancers de la peau
- 5.3. de Mme Delphine Chabbert adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant le soutien aux ASBL actives dans la promotion de la santé
- 5.4. de Mme Françoise Schepmans adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la problématique de la prévention des crises cardiaques
- 5.5. de M. Sadik Köksal adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, concernant le chat en ligne - information gynécologique
- 5.6. de Mme Latifa Aït Baala adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, et M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant les liens existants entre les événements traumatisants lors de l'enfance et la santé à l'âge adulte
- 5.7. de Mme Nicole Nketo Bomele adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, et M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, concernant les douches et la lessive pour les personnes sans-abri
- 5.8. de Mme Delphine Chabbert adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente, et M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant la formation et la sensibilisation LGBTQIA+ des acteurs du secteur des jeunes en errance

6. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00).

fixée(s) à 12h00.

7. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 12h00 (à l'issue des questions d'actualité).

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21